



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**

Arrêté

**portant création du périmètre délimité des abords de 67 immeubles de la commune de Sarlat
La Canéda protégés au titre des monuments historiques, listés ci-dessous :**

- Couvent de Sainte Claire
- Immeuble 2 rue Lakanal
- Hôtel de ville place de la Liberté
- Maison 7 place de la Liberté
- Maison 9 place de la Liberté
- Maison 4 rue de la Liberté
- Maison 8 rue de la Liberté
- Maison 4 rue Magnanat
- Hôtel de Maleville 3 rue du Minage
- Maison 9 rue Montaigne
- Maison 28 rue de Cahors
- Chapelle Notre Dame de Bonne Rencontre
- Hôtel d'Anglars
- Couvent de Notre Dame
- Croix place de la Bouquerie
- Maison du Présidial
- Maison 1 rue Rousset
- Maison 6 rue du siège
- Immeuble 13 rue du siège
- Maison 2 rue Tourny
- Maison 4 rue Victor Hugo
- Immeuble impasse des Violettes
- Ancienne cathédrale
- Chapelle des pénitents bleus
- Cimetière Saint Benoit, Lanterne des morts
- Maison 2 rue des Armes
- Maison 1 Place de la Bouquerie
- Hôtel de Plamont
- Maison 9 rue des Consuls
- Maison 12 rue des Consuls
- Hôtel de Gérard
- Maison 10, 12 rue Fénelon
- Ancienne Chapelle des Dames de la foi
- Chapelle des Récollets
- Maison 9 rue de La Boétie
- Maison 4 rue Lakanal
- Maison 8 place de la Liberté
- Maison 1 place de la Liberté
- Maison 2 place de la Liberté
- Porte 5 rue de la Liberté
- Hôtel de Gisson 1 rue Magnanat
- Ancien hôtel dieu 2 rue du Minage
- Maison 7 rue Montaigne
- Ancien hôtel de ville Place du Peyrou
- Maison de La Boétie Place du Peyrou
- Maison Ancienne 8 Place du Peyrou
- Maison 6 Place du Peyrou, rue de La Boétie
- Hôtel de Genis
- Hôpital 30 rue Gambetta
- Hôtel de Grezel 1 rue de la Salamandre
- Maison 8 rue du siège, rue Turenne
- Ancien Evêché
- Maison 6 rue des Trois Conils
- Maison 2 Cote de Toulouse
- Vestiges de l'enceinte
- Ancienne Eglise Sainte Marie
- Maison 5 rue d'Albusse
- Maison 5 rue des Armes
- Maison 7 rue des Armes
- Porte 1 rue Peyrats
- Maison 7 rue des Consuls
- Maison 14 rue des Consuls
- Maison 6 rue Fénelon
- Hôtel des Mirepoises
- Maison 16 rue Fénelon
- Chapelle des pénitents blancs
- Hôtel de Montmejat

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest
Préfet de la Gironde

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté n°R75-2023-01-30-00019 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à Madame Maylis DESCAZEAUX, directrice régionale des affaires culturelles, en matière d'administration générale ;

VU la décision n° R75-2024-02-01-00001 en date du 1^{er} février 2024 portant subdélégation de signature de Madame Maylis DESCAZEAUX, directrice des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine, en matière d'administration générale ;

VU le code de l'environnement, notamment son article L.123-1 ;

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-95 ;

VU le code de l'urbanisme, notamment son article R.132-2 ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de Sarlat Périgord Noir prescrivant l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal en date du 14 décembre 2015 ;

VU le projet de périmètre délimité des abords des 67 immeubles listés ci-dessous, protégés au titre des monuments historiques, de la commune de Sarlat la Canéda :

- Couvent de Sainte Claire inscrit par arrêté le 25 février 1944
- Maison 9 rue de La Boétie inscrite par arrêté le 12 janvier 1931
- Immeuble 2 rue Lakanal inscrit par arrêté le 29 novembre 1948
- Maison 4 rue Lakanal inscrite par arrêté 19 novembre 1976
- Hôtel de ville place de la Liberté inscrit par arrêté le 11 avril 1947
- Maison 1 place de la Liberté inscrite par arrêté le 11 septembre 1963
- Maison 7 place de la Liberté inscrite par arrêté le 17 avril 1944
- Maison 8 place de la Liberté inscrite par arrêté le 29 mai 1962
- Maison 9 place de la Liberté inscrite par arrêté le 15 février 1944
- Maison 2 rue de la Liberté inscrite par arrêté le 13 avril 1944
- Maison 4 rue de la Liberté inscrite par arrêté le 23 août 1946
- Porte 5 rue de la Liberté inscrite par arrêté le 23 août 1946
- Maison 8 rue de la Liberté inscrite par arrêté le 29 mai 1962
- Hôtel de Gisson 1 rue Magnanat inscrit par arrêté le 26 septembre 1969
- Maison 4 rue Magnanat inscrite par arrêté le 24 février 1944
- Ancien hôtel dieu 2 rue du Minage inscrit par arrêté le 15 février 1977
- Hôtel de Maleville 3 rue du Minage classé par arrêté par liste de 1889
- Maison 7 rue Montaigne inscrite par arrêté le 14 janvier 1977
- Maison 9 rue Montaigne inscrite par arrêté le 23 août 1946
- Ancien hôtel de Ville Place du Peyrou inscrit par arrêté le 6 janvier 1904
- Maison 28 rue de Cahors inscrite par arrêté le 4 décembre 1945
- Maison de La Boétie Place du Peyrou inscrite par arrêté le 7 décembre 1970

- Chapelle Notre Dame de Bonne Encontre inscrite par arrêté le 22 août 1949
- Maison Ancienne 8 Place du Peyrou inscrite par arrêté le 20 décembre 1963
- Hôtel d'Anglars inscrit par arrêté le 24 juin 1948
- Maison 6 Place du Peyrou, rue de La Boétie inscrite par arrêté le 16 décembre 1963
- Couvent de Notre Dame (gendarmerie) inscrit par arrêté le 16 novembre 1949
- Hôtel de Genis inscrit par arrêté le 24 avril 1961
- Croix place de la Bouquerie inscrite par arrêté le 23 août 1946
- Maison du Présidial inscrite par arrêté le 24 février 1944
- Hôpital 30 rue Gambetta inscrit par arrêté le 21 septembre 1961
- Maison 1 rue Rousset inscrite par arrêté le 26 février 1944
- Hôtel de Grezel 1 rue de la Salamandre inscrit par arrêté le 30 mai 1944
- Maison 6 rue du siège inscrite par arrêté le 2 mai 1944
- Maison 8 rue du siège, rue Turenne inscrite par arrêté le 28 avril 1944
- Immeuble 13 rue du siège inscrit par arrêté le 25 février 1944
- Ancien Evêché inscrit par arrêté le 6 janvier 1927
- Maison 2 rue Tourny inscrite par arrêté le 23 août 1946
- Maison 6 rue des Trois Conils inscrite par arrêté le 25 février 1944
- Maison 4 rue Victor Hugo inscrite par arrêté le 15 février 1944
- Maison 2 Cote de Toulouse inscrite par arrêté le 13 mars 1944
- Immeuble impasse des Violettes inscrit par arrêté le 1er mars 1977
- Vestiges de l'enceinte inscrits par arrêté le 26 octobre 1944
- Ancienne cathédrale classée par arrêté par liste de 1840
- Chapelle des pénitents bleus inscrite par arrêté le 14 mars 1944
- Ancienne Eglise Sainte Marie inscrite par arrêté le 12 octobre 1905
- Cimetière Saint Benoit, Lanterne des morts inscrit par arrêté le 22 novembre 1981
- Maison 5 rue d'Albusse inscrite par arrêté le 13 mars 1944
- Maison 2 rue des Armes inscrite par arrêté le 3 janvier 1944
- Maison 5 rue des Armes inscrite par arrêté le 6 décembre 1963
- Maison 7 rue des Armes inscrite par arrêté le 8 mars 1944
- Maison 1 Place de la Bouquerie inscrite par arrêté le 25 février 1944
- Porte 1 rue Peyrats inscrite par arrêté le 23 août 1946
- Hôtel de Plamont classé par arrêté par liste de 1889
- Maison 7 rue des Consuls inscrite par arrêté le 18 septembre 1946
- Maison 9 rue des Consuls inscrite par arrêté le 18 août 1944
- Maison 12 rue des Consuls inscrite par arrêté le 6 juin 1962
- Maison 14 rue des Consuls inscrite par arrêté le 6 juin 1962
- Hôtel de Gérard inscrit par arrêté le 25 février 1944
- Maison 6 rue Fénelon inscrite par arrêté le 25 février 1944
- Maison 10-12 rue Fénelon inscrite par arrêté le 24 février 1944
- Hôtel des Mirepoises inscrit par arrêté le 5 février 1962
- Ancienne Chapelle des Dames de la foi inscrite par arrêté le 29 juillet 1963
- Maison 16 rue Fénelon inscrite par arrêté le 12 novembre 1963
- Chapelle des pénitents blancs inscrite par arrêté le 14 mars 1944

- Chapelle des Recollets inscrite par arrêté le 8 décembre 1937
- Hôtel de Montmejat inscrit par arrêté le 8 mars 1944

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Sarlat Périgord Noir du 25 octobre 2021 donnant un avis favorable à la création du périmètre délimité des abords autour de 72 monuments historiques situés sur le territoire communal de Sarlat la Canéda ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Sarlat la Canéda du 27 octobre 2021 donnant un avis favorable à la création de ce périmètre délimité des abords ;

VU l'arrêté du président de la communauté de communes de Sarlat Périgord Noir en date du 15 février 2022 ordonnant la mise à l'enquête publique du 16 mars 2022 au 21 avril 2022 du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et de création du périmètre de protection autour de 72 monuments historiques situés sur le territoire communal de Sarlat la Canéda ;

VU l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 8 juin 2022 ;

VU la consultation des propriétaires des monuments historiques ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Sarlat Périgord Noir du 03 juillet 2023 donnant un accord à la création du périmètre délimité des abords autour de 72 monuments historiques situés sur le territoire communal de Sarlat la Canéda ;

CONSIDÉRANT que la création de ce périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec les 67 monuments historiques un ensemble cohérent et qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ;

Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTE

Article premier : Le périmètre délimité des abords des monuments historiques listés ci-dessous, situés sur la commune de Sarlat la Canéda, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé ligne rouge hachuré rouge y figurant devient le nouveau périmètre des abords des monuments historiques suivants :

- Couvent de Sainte Claire inscrit par arrêté le 25 février 1944
- Maison 9 rue de La Boétie inscrite par arrêté le 12 janvier 1931
- Immeuble 2 rue Lakanal inscrit par arrêté le 29 novembre 1948
- Maison 4 rue Lakanal inscrite par arrêté le 19 novembre 1976
- Hôtel de ville place de la Liberté inscrit par arrêté le 11 avril 1947
- Maison 1 place de la Liberté inscrite par arrêté le 11 septembre 1963
- Maison 7 place de la Liberté inscrite par arrêté le 17 avril 1944
- Maison 8 place de la Liberté inscrite par arrêté le 29 mai 1962
- Maison 9 place de la Liberté inscrite par arrêté le 15 février 1944
- Maison 2 rue de la Liberté inscrite par arrêté le 13 avril 1944
- Maison 4 rue de la Liberté inscrite par arrêté le 23 août 1946

- Porte 5 rue de la Liberté inscrite par arrêté le 23 août 1946
- Maison 8 rue de la Liberté inscrite par arrêté le 29 mai 1962
- Hôtel de Gisson 1 rue Magnanat inscrit par arrêté le 26 septembre 1969
- Maison 4 rue Magnanat inscrite par arrêté le 24 février 1944
- Ancien hôtel dieu 2 rue du Minage inscrit par arrêté le 15 février 1977
- Hôtel de Maleville 3 rue du Minage classé par arrêté par liste de 1889
- Maison 7 rue Montaigne inscrite par arrêté le 14 janvier 1977
- Maison 9 rue Montaigne inscrite par arrêté le 23 août 1946
- Ancien hôtel de Ville Place du Peyrou inscrit par arrêté le 6 janvier 1904
- Maison 28 rue de Cahors inscrite par arrêté le 4 décembre 1945
- Maison de La Boétie Place du Peyrou inscrite par arrêté le 7 décembre 1970
- Chapelle Notre Dame de Bonne Rencontre inscrite par arrêté le 22 août 1949
- Maison Ancienne 8 Place du Peyrou inscrite par arrêté le 20 décembre 1963
- Hôtel d'Anglars inscrit par arrêté le 24 juin 1948
- Maison 6 Place du Peyrou, rue de La Boétie inscrite par arrêté le 16 décembre 1963
- Couvent de Notre Dame (gendarmerie) inscrit par arrêté le 16 novembre 1949
- Hôtel de Genis inscrit par arrêté le 24 avril 1961
- Croix place de la Bouquerie inscrite par arrêté le 23 août 1946
- Maison du Présidial inscrite par arrêté le 24 février 1944
- Hôpital 30 rue Gambetta inscrit par arrêté le 21 septembre 1961
- Maison 1 rue Rousset inscrite par arrêté le 26 février 1944
- Hôtel de Grezel 1 rue de la Salamandre inscrit par arrêté le 30 mai 1944
- Maison 6 rue du siège inscrite par arrêté le 2 mai 1944
- Maison 8 rue du siège, rue Turenne inscrite par arrêté le 28 avril 1944
- Immeuble 13 rue du siège inscrit par arrêté le 25 février 1944
- Ancien Evêché inscrit par arrêté le 6 janvier 1927
- Maison 2 rue Tourny inscrite par arrêté le 23 août 1946
- Maison 6 rue des Trois Conils inscrite par arrêté le 25 février 1944
- Maison 4 rue Victor Hugo inscrite par arrêté le 15 février 1944
- Maison 2 Cote de Toulouse inscrite par arrêté le 13 mars 1944
- Immeuble impasse des Violettes inscrit par arrêté le 1er mars 1977
- Vestiges de l'enceinte inscrits par arrêté le 26 octobre 1944
- Ancienne cathédrale classée par arrêté par liste de 1840
- Chapelle des pénitents bleus inscrite par arrêté le 14 mars 1944
- Ancienne Eglise Sainte Marie inscrite par arrêté le 12 octobre 1905
- Cimetière Saint Benoit, Lanterne des morts inscrit par arrêté le 22 novembre 1981
- Maison 5 rue d'Albusse inscrite par arrêté le 13 mars 1944
- Maison 2 rue des Armes inscrite par arrêté le 3 janvier 1944
- Maison 5 rue des Armes inscrite par arrêté le 6 décembre 1963
- Maison 7 rue des Armes inscrite par arrêté le 8 mars 1944
- Maison 1 Place de la Bouquerie inscrite par arrêté le 25 février 1944

- Porte 1 rue Peyrats inscrite par arrêté le 23 août 1946
- Hôtel de Plamont classé par arrêté par liste de 1889
- Maison 7 rue des Consuls inscrite par arrêté le 18 septembre 1946
- Maison 9 rue des Consuls inscrite par arrêté le 18 août 1944
- Maison 12 rue des Consuls inscrite par arrêté le 6 juin 1962
- Maison 14 rue des Consuls inscrite par arrêté le 6 juin 1962
- Hôtel de Gérard inscrit par arrêté le 25 février 1944
- Maison 6 rue Fénelon inscrite par arrêté le 25 février 1944
- Maison 10-12 rue Fénelon inscrite par arrêté le 24 février 1944
- Hôtel des Mirepoises inscrit par arrêté le 5 février 1962
- Ancienne Chapelle des Dames de la foi inscrite par arrêté le 29 juillet 1963
- Maison 16 rue Fénelon inscrite par arrêté le 12 novembre 1963
- Chapelle des pénitents blancs inscrite par arrêté le 14 mars 1944
- Chapelle des Recollets inscrite par arrêté le 8 décembre 1937
- Hôtel de Montmejat inscrit par arrêté le 8 mars 1944

Article 2 : Le dossier de création du périmètre délimité des abords des 67 monuments historiques, inscrits et/ou classés au titre des monuments historiques, situés à Sarlat la Canéda, pourra être consulté au siège de la communauté de communes de Sarlat Périgord Noir et en mairie de Sarlat la Canéda.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département de la Dordogne et affiché au siège de la communauté de communes de Sarlat Périgord Noir et en mairie de Sarlat la Canéda durant un mois. Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de la Dordogne.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le secrétaire général pour les affaires régionales de Nouvelle-Aquitaine, la directrice régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

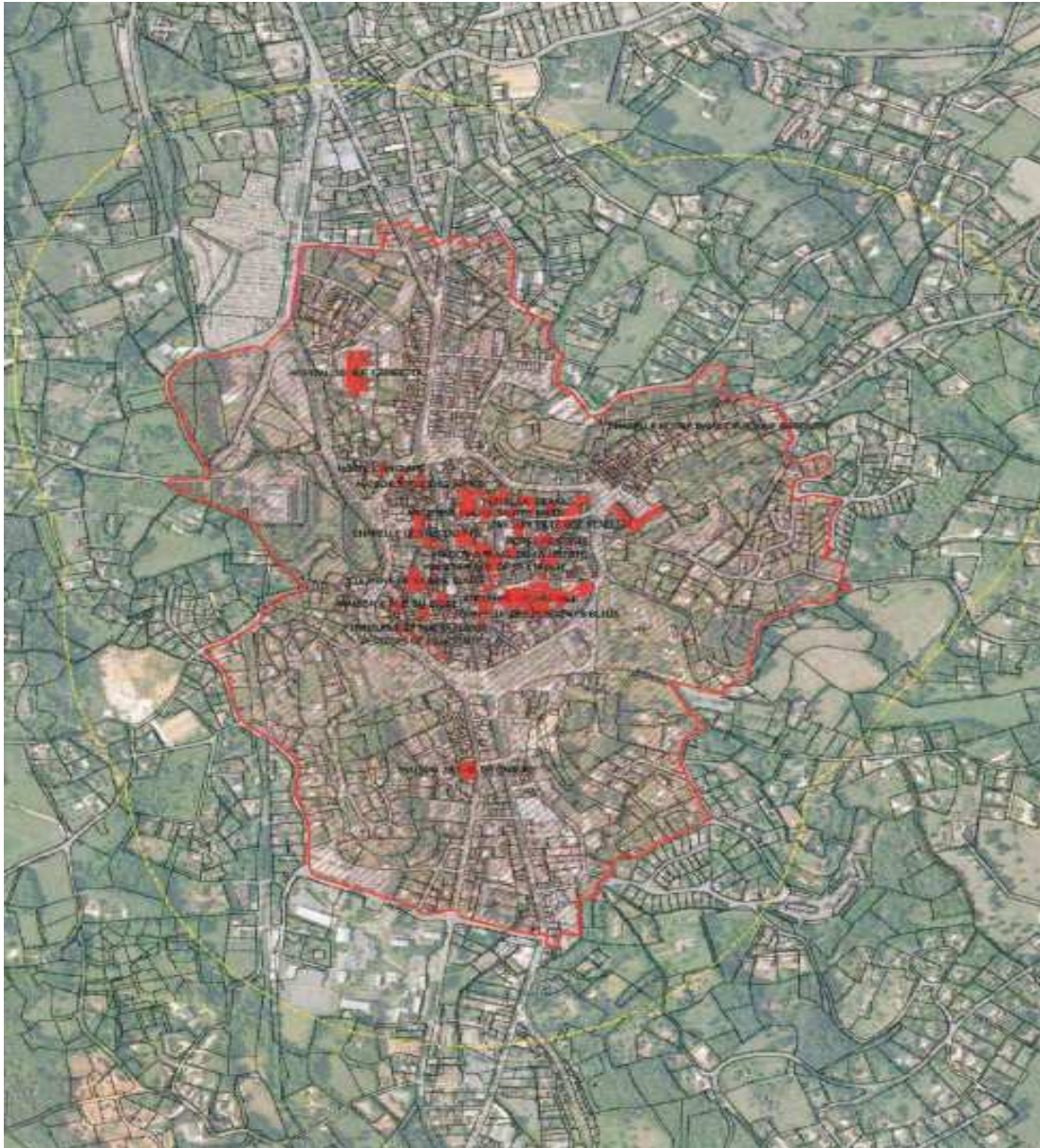
Pour le Préfet de la région Nouvelle-
Aquitaine et par délégation

Pour la directrice régionale des affaires
culturelles

La directrice adjointe déléguée aux
patrimoines et à l'architecture



Signé électroniquement par
Laetitia MORELLET
Le 03/04/2024 à 11:03



Annexe 1/1 plan du périmètre délimité des abords de 67 monuments historiques sur la commune de Sarlat la Canéda